



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du 11 novembre 2024 du Ministère du Travail (arrêté n° 1/2022/0457/164/prol), la prolongation de l'autorisation à construire, installer et à exploiter un site de production comprenant des ateliers, des zones de stockage, des surfaces de bureau, des locaux sociaux et un parking souterrain à Bissen, lieu-dit « Am Séif », section B de Bissen-Sud, numéro cadastral 477/5111 a été accordée à la société Rotarex Group.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 19 novembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal



Le bourgmestre,



Administration
communale de Bissen

1, rue des Moulins
L-7784 Bissen
www.bissen.lu

T (+352) 83 50 03 - 1
F (+352) 83 50 03 - 588
E commune@bissen.lu